



## Techniciennes et techniciens en éducation spécialisée

Le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) est le plus important employeur dans le monde de l'éducation au Québec et l'un des plus importants de la région métropolitaine. Son mandat est d'organiser les services éducatifs dans les établissements d'enseignement préscolaire, primaire, secondaire, les écoles spécialisées pour les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA), les écoles de formation professionnelle et les centres d'éducation des adultes. Une équipe de 18 000 employés, dont 8 000 enseignants, mettent leurs compétences à profit pour assurer les services éducatifs auprès de 114 000 élèves, jeunes et adultes.

Vous souhaitez en apprendre davantage sur le quotidien de nos employés? Lisez les [témoignages de nos ambassadeurs](#) !

**Le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) recherche des techniciennes et des techniciens en éducation spécialisée pour occuper des postes ou des remplacements à temps plein et à temps partiel afin de contribuer activement à la réussite de TOUS ses élèves.**

### Être technicienne ou technicien en éducation spécialisée au CSSDM, c'est ....

- Travailler au sein du plus grand réseau d'écoles de la métropole, accessible en transport en commun
- Avoir la possibilité de choisir votre secteur géographique dans le territoire du CSSDM
- Accéder à des formations permettant le développement professionnel, selon l'emploi occupé
- Avoir une conciliation entre le travail et la vie personnelle: occupez un emploi de jour, du lundi au vendredi, adapté à vos disponibilités
- Bénéficier des avantages sociaux de la fonction publique (fonds de pension à prestations déterminées, assurances collectives, vacances, etc) déclinés selon l'emploi occupé
- Avoir des rabais corporatifs pour les employés (activités physiques, santé et bien-être, activités sociales, transport, assurances, téléphonie, lunetterie, informatique)

\*des conditions liées à la convention collective s'appliquent

Le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) est le plus important employeur dans le monde de l'éducation au Québec et l'un des plus importants de la région métropolitaine, consultez la [carte des territoires](#).

### Rôle et responsabilités

La personne salariée de cette classe d'emploi applique, en collaboration avec l'équipe multidisciplinaire, des techniques et des méthodes d'éducation spécialisée, soit dans le cadre d'un plan d'intervention destiné aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, soit dans le cadre d'un programme destiné aux élèves nécessitant un appui particulier.

Plus particulièrement cette personne est notamment responsable de :

- Participer à l'élaboration et à la rédaction du plan d'intervention et sélectionner des mesures à prendre pour atteindre les objectifs qui y sont déterminés.
- Élaborer et animer des activités éducatives, culturelles, ludiques et sportives visant à développer des habiletés sociales, cognitives, psychomotrices, de communication ou autres.
- Intervenir auprès des élèves en réaction avec leur environnement et leur procurer une relation d'aide.

### Lieux de travail possibles :

- [Écoles spécialisées](#) (territoires Sud, Est, Nord et Centre)
- [Écoles avec points de service](#)
- [Écoles primaires et secondaires](#) régulières / avec classes spécialisées

Le CSSDM compte 13 écoles qui sont destinées exclusivement aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA), en plus d'écoles régulières avec points de service ou classes spécialisées.

## **Qualifications requises - Correspondre à l'un des 7 profils suivants :**

**Profil 1 :** Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales dans l'une des disciplines suivantes :

- Techniques d'éducation spécialisée
- Techniques d'intervention en délinquance

**Profil 2 :** Être titulaire d'un diplôme universitaire terminal de premier cycle dans l'une des disciplines suivantes :

- Adaptation scolaire
- Psychoéducation
- Psychoéducation et psychologie

**Profil 3 :** Être titulaire d'un des diplômes suivants :

- Diplôme d'études collégiales dans l'une des disciplines suivantes :
  - Techniques d'intervention en criminologie
  - Techniques de travail social
- Diplôme universitaire terminal de premier cycle dans l'une des disciplines suivantes
  - Travail/ service social
  - Psychologie
  - Psychologie-sociologie
  - Composé d'une majeure en psychologie (60 crédits) et d'une mineure (30 crédits) dans une discipline pertinente à la fonction.

**ET** détenir au moins 700 heures d'expérience pertinente, acquise au cours des 5 dernières années.

**Profil 4 :** Être titulaire d'un diplôme universitaire terminal de premier cycle d'une durée de 3 années ET détenir 1 année d'expérience pertinente acquise au cours des 5 dernières années, avec des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA), spécifiquement auprès de la clientèle ayant un trouble du spectre de l'autisme (TSA) ou trouble du comportement (TC).

**Profil 5 :** Être titulaire d'un diplôme universitaire terminal de premier cycle par cumul, comprenant au minimum deux certificats parmi les suivants ou être titulaire d'un diplôme universitaire de premier cycle et de deux certificats parmi les suivants :

- Certificat en intervention psychoéducative
- Certificat en intervention psychosociale
- Certificat en déficience intellectuelle et autisme
- Certificat en animation de groupes
- Certificat en intervention éducative en milieu familial et communautaire
- Certificat d'intervention auprès des jeunes : fondements et pratiques

**Profil 6 :** Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) OU d'une majeure OU d'une scolarité équivalente à 4 sessions collégiales n'ayant pas nécessairement mené à l'obtention d'un diplôme OU d'une scolarité universitaire équivalente à 60 crédits n'ayant pas nécessairement mené à l'obtention d'un diplôme ET d'un des diplômes suivants :

- AEC en éducation spécialisée
- AEC en trouble du spectre de l'autisme
- Certificat en intervention psychoéducative
- Certificat en intervention psychosociale
- Certificat en déficience intellectuelle et autisme
- Certificat en animation de groupes
- Certificat en intervention éducative en milieu familial et communautaire
- Certificat d'intervention auprès des jeunes : fondements et pratiques

**Profil 7 mesure temporaire (cette option ne permet pas l'accès aux postes réguliers) \* :**

Être titulaire d'un des diplômes suivants :

- AEC en éducation spécialisée
- Certificat d'intervention auprès des jeunes : fondements et pratiques
- OU Être finissant de 1ère année aux programmes décrits aux options 1 et 2.

\*Ces employés seront considérés comme non qualifiés et ne pourront obtenir de postes réguliers. Leur nom pourra toutefois être inscrit sur la liste de priorité (liste de rappel) afin d'effectuer des remplacements.

*Veillez noter que pour les diplômes obtenus à l'étranger, afin de valider adéquatement les qualifications requises, [l'évaluation comparative de vos études effectuées hors Québec](#) est impérative et doit être obtenue au moment de postuler. Celle-ci est délivrée par le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI).*

Par souci de confidentialité, il est important de caviarder les informations personnelles apparaissant sur vos documents de candidature, telles que le code permanent, la date de naissance, etc. Veuillez vous assurer de laisser les informations nominatives, ainsi que les informations de réussite scolaire visibles.

### **Compétences recherchées**

- Appliquer des techniques d'intervention préventives et éducatives
- Communiquer et collaborer avec l'ensemble des intervenants et intervenantes
- Contribuer à assurer un environnement sécuritaire pour l'ensemble des élèves

### **Rémunération**

Taux horaire variant de **28,40 à 40,88\$/heure** selon la scolarité et l'expérience.

Les attestations d'expérience pertinentes à la fonction doivent être déposées au plus tard 30 jours suivant l'entrée en fonction pour que l'ajustement salarial soit rétroactif. Ces attestations doivent comporter les informations suivantes : fonction exercée, date de début et date de fin, nombre d'heures travaillées, nom de l'employeur, adresse et signature de ce dernier. Les attestations d'expérience seront analysées par le Bureau de la dotation.

### **Autres informations**

- **Date d'entrée en fonction** : dès que possible

### **Pour postuler**

Cliquez ici pour déposer votre candidature et contribuer à la mission éducative du plus grand Centre de services scolaire au Québec : <https://atlas.workland.com/work/56937/techniciennes-et-techniciens-en-education-specialisee?source=CSSDM>



Le CSSDM remercie les candidates et candidats de leur intérêt. Toutefois, veuillez noter que l'équipe du recrutement ne communiquera qu'avec les personnes présélectionnées pour la suite du processus, et ce, en fonction des besoins que présente le CSSDM.

Le CSSDM s'est doté d'un Programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les femmes, les membres des minorités visibles, les membres des minorités ethniques, les Autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature. Les personnes handicapées qui le désirent peuvent recevoir de l'assistance pour le processus de présélection et de sélection.

Le personnel du CSSDM est soumis à la [Loi sur la laïcité de l'État](#) (la « LLÉ ») ainsi que depuis le 30 octobre 2025 à la [Loi visant notamment à renforcer la laïcité dans le réseau de l'éducation et modifiant diverses dispositions législatives](#) (la « LRL »). La LLÉ et la LRL prévoient notamment que le CSSDM respecte la laïcité de l'état et ses principes, incluant la séparation de l'état et des religions, la neutralité religieuse de l'État, l'égalité de tous les citoyens et citoyennes, dont l'égalité entre les femmes et les hommes, ainsi que la liberté de conscience et la liberté de religion.

La LRL prévoit, entre autres choses, l'interdiction du port d'un signe religieux à tout membre du personnel du centre de services scolaire qui se trouve sur les lieux mis à la disposition d'une école ou d'un centre ou est en présence d'un élève. L'interdiction s'applique au personnel embauché après le 19 mars 2025 ou ayant changé de fonction après cette date.

Ces lois prévoient également l'obligation pour l'ensemble du personnel du CSSDM d'exercer ses fonctions à visage découvert.

De plus, la LRL a également pour objet de promouvoir, notamment dans le cadre des services éducatifs, la qualité du français, seule langue commune de la nation québécoise, au sein du système scolaire public afin de permettre l'adhésion et la contribution de tous à la culture distincte de cette nation.